



SIRET : 401 999 024 00029

Code APE : 9312Z

PROCES VERBAL CONSEIL ADMINISTRATION DU 22/11/2022

La séance est ouverte à 20h30.

Membres présents : Philippe POUCKET, Martine SANCHEZ, Sarah JOHNSTONE, Stéphanie GIRAUD, Karine LESCURE, Erwin NODENSCHNEIDER et Christelle QUEHEN

Membres présents invités à titre consultatif : Baptiste GACHE et Mélanie ESCANDE

Membres absents mais excusés : Aurore GUIET, Nathalie BARTHE

Membres absents non excusés : Samantha PIET, Christophe BAYARD, Eva POMPIDOU, Med YAGOUBI

Procédure d'exclusion du CA :

Lors du dernier Conseil d'Administration, les membres avaient voté favorablement pour engager la procédure d'exclusion des membres suivants, après 3 absences non excusées :

- Samantha PIET, Christophe BAYARD, Eva POMPIDOU

L'exclusion est confirmée pour ces 3 membres.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du CA en date du 20 septembre 2022
- Point sur les demandes de subvention
- Fixation de la date de l'Assemblée Générale
- Point sur la trésorerie
- Point sur la saison N-1
- Point sportif
- Questions diverses

I) Approbation du Procès-Verbal du 20 septembre 2022

Le procès-verbal du 20 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

II) Point sur les demandes de subvention

Une réunion de bureau est intervenue relativement aux demandes de subvention, au cours de laquelle les axes ont été définis.

- une demande doit être faite auprès de la CAB au plus tard le 30 novembre 2022.

Elle aura pour objet les 2 meetings prévus en avril 2023 et la manifestation d'eau libre qui aura lieu fin août 2023

- Une demande doit être faite auprès de la Mairie au plus tard le 31 décembre 2022 et portera sur le « J'apprends à nager ».
- Une demande sera enfin faite auprès du département au plus tard le 31 janvier 2023 et portera quant à elle sur le stage prévu en février 2023 et la manifestation d'eau libre prévue fin août 2023.

III) Fixation de la date de l'Assemblée Générale

Il est proposé pour la saison prochaine, de fixer en début de saison les dates de réunion du Conseil d'Administration et celle de l'Assemblée Générale.

La date retenue à l'unanimité pour la prochaine Assemblée Générale est le 16 décembre 2022.

Le quorum ne sera sûrement pas atteint et il y aura lieu d'en fixer une seconde.

Il est décidé que le cas échéant, celle-ci aura lieu le 07 janvier 2023, de 14 h à 17 h.

La salle Renée Coicaud a d'ores et déjà été réservée (en attente de confirmation de la Mairie).

Il est rappelé que Christelle, Aurore et Karine devront présenter leur candidature au Conseil d'Administration.

IV) Point sur la trésorerie

Nous avons toujours 75 000 € sur le livret A et environ 1 600 € sur le compte courant.

Il est fait un suivi régulier du compte courant, afin de palier aux grosses dépenses et de provisionner le compte.

Il est rappelé que les achats prévus de matériels ont été effectués :

- deux ordinateurs portables (un pour le bureau et un pour Baptiste)
- un grand écran pour le bureau
- cinq chronomètres
- des métronomes pour les nageurs
- des parachutes pour les nageurs
- des tapis de sol pour les nageurs

Il est rappelé que :

- la moitié des achats effectués sera remboursé par le département, via le CD 24.
- nous attendons environ 2 500 € de Pass'sport financés par l'Etat.
- le textile a été payé et distribué pour l'essentiel.

Lors de la compétition du 06 novembre dernier à BERGERAC, un repas a été organisé par Christelle et Philippe au Bistrot du Leclerc, moyennant un tarif de 11 € par personne.

Celui-ci est facturé au club 9,95 €.

Un petit bénéfice est donc réalisé.

Ceci sera proposé à chaque compétition ayant lieu à BERGERAC, durant la période hivernale.

V) Point sur la saison N-1 et point sportif

- Le 05 novembre 2022 avait lieu le meeting des Maîtres de VENTADOUR à EGLETON (bassin de 25 mètres).

Erwin NODENSCHNEIDER a validé le record de France du 50 dos de la catégorie C13 en 48.06.

Prochaine compétition des Maîtres en début d'année à MONT DE MARSAN sur laquelle 8 nageurs seront présents.

- Le 06 novembre 2022, avaient lieu les Interclubs jeunes.

Le Club a présenté 2 équipes de garçons, qui ont fini 2ème à quelques points de l'ACAP.

Le record de Dordogne des 13 ans a été réalisé par Louis RENOUD-ODERMATT, qui a également battu les records du 100 et 200 dos lors de la JOQUA du 13 novembre 2022 à PERIGUEUX.

- Le 20 novembre 2022 avaient lieu les Interclubs toutes catégories.

L'équipe des garçons a fini 3ème et celle des filles 2ème.

Philippe pense mettre en place des systèmes de récompense pour les nageurs dans les cas suivants :

- si record de Dordogne battu (petite récompense)
- Si record de Nouvelle Aquitaine battu (une récompense un peu plus conséquente)
- Si record de France battu (un shorti pour les garçons et une combinaison pour les filles)

Cette idée est en cours de discussion avec Baptiste.

VI) Questions diverses

- En prévision du stage d'HAGETMAU qui aura lieu du 06 au 11 février 2023, des devis pour le transport en bus ont été sollicités par Karine.

Le moins cher s'élève à 1400 € TTC.

L'autre option serait de prendre notre minibus et celui du SASB qui compte chacun 9 places et louer un 3ème de même catégorie.

Ils seraient conduit par Baptiste, Mélanie et le stagiaire de Baptiste.

Ce qui permettrait d'amener 24 nageurs au total (3 minibus de 9 places = 27 personnes - 3 adultes qui conduisent).

La location du minibus coûte 226 euros la semaine.

Carburant : pour 200 km, environ 50 € / minibus.

Soit un coût d'environ 600 € au lieu de 1 400 €.

Le chiffrage du stage sera fait rapidement, pour envoi aux parents, afin qu'ils puissent anticiper le budget (attente confirmation de Baptiste et Mélanie sur la liste des nageurs).

- Il y avait une Assemblée Générale de la ligue ce weekend, pour laquelle Philippe a donné pouvoir à Laurent PASCAUD.

Il en ressort des changements importants portant sur les règles d'obtention de la labellisation qui seront tellement exigeantes, qu'il sera quasi impossible d'obtenir les labels.

En effet, il existera désormais 3 types de labellisation :

- L'apprentissage,
- La natation pour tous,
- La compétition.

- Baptiste demande a avoir un jour de congés dans la semaine, lorsqu'il y a compétition le dimanche.

Il est convenu pour l'instant que Mélanie le remplacera le mardi.

Cela impactera la classe sportive, qui ne pourra pas nager sur le créneau habituel ce jour là, mais elle pourra nager avec les juniors à 18 h 30.

Philippe indique qu'Antoine pourrait le remplacer également.

Philippe demande l'utilité de 2 entraîneurs pour les départementaux.

Baptiste répond que cela dépend essentiellement du nombre de nageurs.

Il est proposé que les entraîneurs s'organisent pour que chacun est un jour de congés dans la semaine.

- Concernant le prêt de personnel à la CAB.

Philippe indique que l'assurance de la Ligue a confirmé qu'il n'y avait pas de problème, sous réserve qu'il y ait une ligne occupée par le club.

Le responsable juridique de la FFN doit se renseigner de savoir, si l'assurance couvre également dans le cas où Baptiste serait amené à remplacer alors que le club n'occupe pas de ligne.

Prochain Conseil d'Administration fixé le 10 janvier 2023 à 20 h 30.

Le Président

Philippe POU CET



La Secrétaire

Karine LES CURE

